

Vers la convergence internationale des luttes universitaires

Les 24 et 25 mai, les ministres de l'enseignement supérieur d'une soixantaine d'États se réunissaient au Palais Brongniart (l'ancien siège de la Bourse de Paris!) pour célébrer les 20 ans du grand projet de convergence des systèmes universitaires de l'UE et de ses partenaires : le Processus de Bologne. Au nom de ce processus, complété par la Stratégie de Lisbonne pour «l'économie de la connaissance» en 2000, des réformes néolibérales sont menées dans tous les États partenaires. Les études sont refondues dans le sens d'une réduction des cursus à un panachage de «modules de compétences» pour le marché du travail, tandis que les personnels, les établissements et les étudiant.e.s sont systématiquement placé.e.s en concurrence, sous couvert d'«excellence», d'«employabilité» et d'«innovation».

Emmanuel Macron entend approfondir ce projet avec notamment le regroupement d'universités dites d'excellence à l'échelle européenne. Face à cela, le groupe parlementaire de la France Insoumise autour de la députée Sabine Rubin, ainsi que des militant.e.s du livret ESR de la FI, ont organisé le 25 mai une journée pour la convergence des résistances. Devant plus de 150 personnes, des tables rondes et des ateliers associant des universitaires, chercheurs et étudiants de toute l'Europe et d'Amérique Latine ont permis de poser un diagnostic partagé.

Le « processus » européen est apparu comme l'habillage de stratégies néolibérales des classes gouvernantes nationales. Des tendances communes s'observent, comme la hausse fréquente des frais d'inscription universitaires, mais l'invariant central de ces réformes est l'obsession de la concurrence et le refus de laisser aux personnes concernées l'indépendance et le temps long sans lequel il n'y a ni éducation ni recherche libres - ce refus, Parcoursup le symbolise pour les étudiants français, mais on le retrouve par exemple dans les dispositifs de financement de la recherche. La capacité des écoles de l'élite à se dispenser des règles de Bologne a aussi été soulignée, notamment pour la France et l'Angleterre.

En conclusion, cette journée a permis de souligner la vigueur des oppositions à la néolibéralisation de l'université, et d'avancer dans la mise en réseau des luttes et dans l'élaboration d'un agenda internationaliste. Gageons que cette coordination ira en s'approfondissant. La France Insoumise, pour sa part, est résolue à poursuivre son travail d'opposition, de proposition et de fédération.

L'équipe du livret ESR

(texte également paru dans L'Heure du Peuple le 28 mai 2018)

Les propositions du livret ESR pour les élections européennes

Le constat : l'économie de la connaissance à l'échelle de l'Union européenne

Au cours des années 90, la doctrine de l'économie de la connaissance s'est imposée dans une grande partie du monde et en Europe en particulier. Pour ses partisans, le savoir est une matière première pouvant être associée à un marché. La recherche et la connaissance produites, ainsi assujetties à l'impératif utilitariste, doivent permettre la production d'innovations exploitables par l'économie privée, l'administration et les armées. Cette idéologie, aujourd'hui dominante chez les classes dirigeantes, a conduit les États européens à bouleverser leur paysage universitaire.

- Fausse excellence, court-termisme et utilitarisme : l'oligarchie contre l'université et la recherche

Le classement de Shanghai a fixé les nouvelles règles du jeu, en classant les universités du monde entier en fonction du nombre de chercheurs dits « excellents » qu'elles emploient, et selon des indices bibliométriques. Pour y figurer, les États européens ont enclenché des restructurations - Allemagne (2004) France (2008) Espagne (2009) - et créé des universités dites d'excellence qui concentrent les crédits, les étudiants sélectionnés et les filières d'étude considérées comme « innovantes ». Ces universités se doivent d'attirer les meilleurs chercheurs - selon des critères bibliométriques et thématiques.

Les propositions du livret ESR de la France Insoumise pour les Européennes

(suite) Ces financements sur projet génèrent l'embauche de chercheurs et d'ingénieurs en CDD faisant exploser la précarité tout en la rendant constitutive du système d'excellence. Ces précaires travaillent pour les chercheurs-managers qui remplacent les mandarins d'hier et qui captent toutes ressources, un financement européen succédant à un autre. La mise en place de ce système très hiérarchisé s'est accompagnée de l'augmentation de pratiques de recherche enfreignant les principes déontologiques, avec un recul de la collégialité, pourtant le meilleur garant de la qualité et de la créativité de la recherche.

Des universités locales moins dotées censées s'adapter au marché de l'emploi local

En miroir, les autres universités se voient subordonnées au besoin de l'emploi local et sont financées dans ce but notamment par l'union européenne. Elles accueillent la grande majorité des étudiants, toujours plus nombreux à accéder aux études supérieures (40% de la classe d'âge 30-34 ans en 2016), avec comme objectif à terme de les former en adéquation avec le bassin d'emploi auquel elles sont rattachées. L'accès massif aux études supérieures se fait ainsi sans perturber une inégalité et une concurrence sociales et territoriales organisées à l'échelle nationale et européenne (avec par exemple la « smart specialisation strategy »).

Un système éducatif européen orienté vers une formation individuelle professionnalisante

Pour finir, le « Processus de Bologne » a réalisé l'uniformisation de l'enseignement supérieur européen et la mise en place du système licence/master/doctorat (3ans/5ans/8ans) dans l'idée que l'université doit offrir une « formation » à des étudiants-clients. Ainsi, la création du système de crédits ECTS a mis fin à une formation collective et a remplacé la transmission cohérente d'un savoir disciplinaire par le profil de l'étudiant entrepreneur de son parcours individuel d'étude. Cela ouvre la porte à la mise en concurrence généralisée des enseignements et aux frais d'inscriptions dérégulés calculés en fonction des matières étudiées ce qui est déjà pratiqué en Espagne et est ligne de mire de la loi Vidal sur le premier cycle en France.

Les enjeux au niveau européen pour les 5 ans à venir

Nous voulons, avec les travailleurs européens de l'ESR et notamment les plus précaires d'entre eux, combattre cette idéologie de l'économie de la connaissance et promouvoir une pratique de la science fondée sur un objectif d'émancipation collective et de participation citoyenne. Poser ainsi nos objectifs, en dépassant la seule question des moyens et en adoptant le point de vue des plus précaires, a également pour avantage de reconnaître immédiatement que le système d'enseignement supérieur public maintenant affaibli ne satisfaisait plus ses propres objectifs d'émancipation. Il ne s'agit pas donc de restaurer l'ESR d'hier aujourd'hui en ruine, mais d'en construire un nouveau. Nous nous opposons également à l'injonction à l'innovation, et à une recherche seulement appliquée dont les retombées devraient être immédiates et mesurables. Comment savoir quels seront les savoirs nécessaires aux activités humaines de demain ? En outre, cette vision utilitariste du savoir est aux antipodes de la vision émancipatrice et créative de l'université, lieu avant tout de création et de diffusion de connaissances, dans la lignée des idées des Lumières et pour le progrès de l'humanité. Le programme-cadre qui succédera à H2020, au lieu de marquer une étape supplémentaire dans la course à l'exploitation industrielle, politique et militaire de court-terme comme cela est prévu, doit servir de levier pour développer une science émancipée et démocratique. L'UE accompagne cette mutation grâce à des programmes-cadres comme actuellement « Horizon 2020 » (H2020) et aux financements comme l'ERC, dont les montants sont faramineux comparés aux crédits pérennes fournis par les organismes de recherche, qui ne cessent de décroître.

Les propositions du livret ESR pour les Européennes

Sur cette base, nous pouvons poser les jalons d'un plan A pour l'ESR européen:

1. Réorientation radicale du programme qui succédera à Horizon 2020 afin de promouvoir la collégialité, la diversité des recherches, et redonner aux scientifiques le droit au temps long dont ils ont besoin :

- Promouvoir l'engagement social par financement prioritaire des établissements recrutant les personnels sous des statuts protecteurs, avec des départements pérennes et collégiaux, proposant des cursus gratuits ou, à défaut, des frais d'inscription substantiellement réduits.

- Augmenter l'accessibilité des financements et la diversité des thématiques financées pour redonner l'initiative aux chercheurs : mieux distribuer les financements avec plus de projets financés, plus de budgets non-fléchés thématiquement ou à but exploratoire, des financements équitables entre disciplines et des financements de long terme.

- Mettre en place de nouveaux critères d'évaluation des projets, moins bibliométriques et moins orientés vers les gains économiques potentiels.

- Développer les recherches participatives, la culture scientifique et les « sciences citoyennes », avec par exemple l'expérimentation de systèmes de conseils d'orientation associant citoyens tirés au sort et chercheurs, et promouvoir les partenariats avec la société civile, notamment les associations.

2. Coordination des initiatives existantes pour contrer l'oligopole de l'édition scientifique par la création d'une plateforme Européenne de publication scientifique gratuite et libre d'accès gérée par les chercheurs.

3. Augmentation des budgets européens alloués à la recherche publique avec une harmonisation des dépenses de recherche publique en recherche et enseignement supérieur avec comme objectif 3% du PIB.

4. Création de réseaux européens pérennes de recherches sur les grands enjeux de société liés à la transition écologique et sociale de nos sociétés.

5. Construction d'un espace international solidaire grâce à l'augmentation des bourses européennes de mobilité et des places en résidence étudiante pour les plus modestes et à des dispositifs d'accompagnement pédagogique et administratif, en particulier pour les migrants et réfugiés ayant fui la misère, la guerre et l'oppression et pour qui l'université représente parfois la plus belle promesse de l'Europe.

6. Une politique plus ambitieuse de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques dans le cadre du principe des « 3 R » : réduction, remplacement et raffinement.

Zoom sur...

L'entente franco-québécoise de coopération universitaire face à la politique de hausse des droits de scolarité au Québec : un cas d'école

Alors que les promoteurs des réformes de l'ESR n'ont d'ordinaire que l'attractivité internationale des universités à la bouche et nourrissent le fantasme d'un marché concurrentiel des étudiants, marché sur lequel il incomberait aux universités de se positionner, il est instructif de se pencher sur les vicissitudes de l'entente franco-québécoise de coopération universitaire, sur laquelle l'attention de la FI a été attirée par un étudiant français au Québec, qui a alerté le groupe parlementaire il y a quelques semaines.

La coopération universitaire franco-québécoise, amorcée en 1965, était régie jusqu'à il y a trois ans par des dispositions fixées dans un échange de lettres de 1978 entre les gouvernements français et québécois. Les étudiants français au Québec payaient les frais d'inscription des étudiants québécois, et inversement. L'objectif des deux gouvernements était surtout de faciliter l'accès des étudiants français aux universités québécoises, pour des raisons géographiques dans le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, mais aussi pour des raisons politiques, de soutien au Québec francophone et à sa politique de modernisation. Ces dispositions s'inscrivaient dans un contexte particulier au Québec, où les gouvernements s'attachaient à mettre en place un authentique service public de l'Education dans la Province, en rompant avec une politique antérieure faite de cléricisme et de sélection par l'argent.

L'entente franco-québécoise de coopération universitaire et la hausse des frais d'inscription



L'inscription à l'université (allégorie)

(suite) Les droits de scolarité des étudiants québécois sont ainsi restés gelés jusqu'à la fin des années 1980, ce qui dans un contexte de forte inflation revenait à une baisse. À partir de 1990, le parti Libéral du Québec, au diapason des réformes préconisées par l'OCDE, entreprit périodiquement de relever les frais d'inscription, tandis que le PQ (centre-gauche souverainiste) continuait de défendre le gel des frais. Dans le même temps, les frais explosaient pour les étudiants canadiens non-québécois et les étudiants étrangers non-français. Parallèlement, le nombre d'étudiants français au Québec continuait à augmenter.

L'explosion des droits de scolarité pour les étudiants québécois, et par ricochet français, s'est faite en plusieurs temps dans les années 2000 à 2012 sous la férule des Libéraux et a déclenché un mouvement de contestation étudiante sans précédent, le « printemps érable », qui débouche sur une défaite électorale des libéraux et l'abandon du dernier projet de hausse en date, la « loi 78 ». Mais dans le même temps, les universités québécoises, notamment les universités privées et « publiques à charte privée », ont également entrepris un travail de lobbying intense pour obtenir une révision de l'entente en arguant que l'évolution des frais de scolarité pour les différentes catégories d'étudiants au Québec créait une situation de privilège indu pour les étudiants français. Le gouvernement libéral de Philippe Couillard, en place à partir de 2014, se montra d'autant plus réceptif qu'il s'agissait du seul levier de hausse des frais disponible à court terme après l'échec de la loi 78,

et que le manque à gagner des universités était compensé par une subvention gouvernementale. La renégociation de l'Entente début 2015 sous l'égide de Philippe Couillard et Manuel Valls prévoit, pour le premier cycle, un alignement sur les frais de scolarité des étudiants canadiens non-québécois en à compter de la rentrée suivante. Toutefois, les étudiants de Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficient encore du tarif québécois (entretemps devenu dix fois plus élevé que le tarif français...). Les étudiants des cycles supérieurs continuent à bénéficier du tarif québécois, ce qui en dit effectivement long sur les priorités des universités québécoises en termes de « marché ». Enfin, les étudiants déjà inscrits à la date de renégociation de l'accord restent théoriquement assujettis au régime de 1978. Olivier Marcil, « vice-principal » de l'université McGill, commentait dans L'Express du 08 juillet 2015 : « Nous pensons d'ailleurs que cette modification tarifaire n'aura pas d'impact sur le nombre d'inscriptions d'étudiants français. Le tarif de 6600 dollars reste très concurrentiel pour étudier dans l'une des universités du Québec, qui se classent globalement très bien sur le marché international. » L'effet a été radical: Radio Canada annonça dès le 31 août une chute drastique du nombre de candidatures françaises dans les universités québécoises, pouvant aller jusqu'à une division par deux. Le mythe de la coadaptation du marché de l'enseignement (censé correspondre au point de vue des étudiants) et de celui des jeunes cerveaux internationaux à attirer (censé correspondre au point de vue des universités) s'est fracassé face à la réalité des espèces sonnantes et trébuchantes.

L'entente franco-qubécoise et la hausse des frais d'inscription



carré rouge, emblème des manifestations étudiantes québécoises de 2012

(fin) Pour les étudiants bénéficiant du régime transitoire, c'est le parcours du combattant. Il apparaît aujourd'hui que certaines universités québécoises considèrent les années de césure, encouragées là-bas comme elles

le sont aujourd'hui en France par le gouvernement Macron-Philippe et leurs soutiens, comme des interruptions de cursus justifiant le passage au nouveau régime des frais de scolarité. Il semble que l'attitude des universités varie selon le lieu et la politique de la présidence. Ces étudiants français pris par surprise se retrouvent plongés dans des situations humainement, socialement et pédagogiquement souvent très difficiles. Il est indispensable de soutenir les étudiants français au Québec en demandant une nouvelle négociation de l'entente avec le gouvernement qui sortira

des urnes lors des prochaines élections provinciales cet automne. Mais il importe surtout de rappeler l'imposture des discours sur «l'attractivité» des universités et la violence des politiques de marchandisation des cursus, en France, au Québec et ailleurs. Cette affaire résonne comme une invitation à poursuivre la mise en réseau des résistances dans les différents pays touchés par ces réformes, afin d'opposer notre solidarité internationale à la guerre de tous contre tous promue par les réformateurs de l'ESR.

PYM

Il faut en finir avec le patriarcat, y compris dans l'ESR

Il est toujours bon de le rappeler : les violences sexistes et sexuelles existent dans la société et ne s'arrêtent pas aux portes des établissements de l'ESR. Elles prennent différentes formes : harcèlement, agressions sexuelles voire viols, enseignants utilisant leurs cours pour prononcer des phrases sexistes, dévalorisation systématique des travaux produits par des femmes, stéréotypes de genre dans les orientations, soirées étudiantes promouvant la culture du viol, précarité plus forte des enseignantes et chercheuses... Cette liste non-exhaustive montre que le patriarcat n'est pas exercé par deux ou trois moutons noirs mais est bien une structure d'oppression ordonnant l'ESR comme le reste de la société. Bien souvent les établissements affirment mener une politique progressiste et de défense des droits des femmes. Cependant il existe un fossé entre les discours et les actes.

Dans le cas de harcèlement sexuel, d'agression ou de viol, les agresseurs sont rarement sanctionnés ou ne le sont que très légèrement. Les étudiantes, doctorantes ou membres du personnels souhaitant poursuivre leurs études se retrouvent confrontées à de multiples obstacles : refus de saisine de la section disciplinaire, parole remise en cause au cours de l'enquête ou du conseil de discipline, composition partielle du conseil de discipline, refus d'appel... Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, les victimes d'agression ne bénéficient pas du statut de plaignantes, elles n'ont pas accès aux dossiers et sont considérées comme simples témoins. De plus, le dévoiement fréquent du principe de jugement par les pairs permet souvent aux agresseurs de bénéficier de conseils de discipline cléments. Ces décisions maintenant les agresseurs aux contacts de ses victimes obligent régulièrement ces dernières à abandonner leurs études ou leur travail. Cette même complaisance se retrouve par exemple dans l'octroi par les conseils centraux des universités de dignités comme l'éméritat à des enseignants-chercheurs par ailleurs connus pour leurs attitudes ou leurs propos déplacés.

Il faut en finir avec le patriarcat, y compris dans l'ESR

(suite) Autre exemple, les soirées ou week-end d'intégration organisés par les associations de filières où la culture du viol domine (affiche et communication présentant les femmes comme disponibles, culte de la performance ou absence de sensibilisation à la notion de consentement). Il est d'ailleurs important de relever que les mêmes promoteurs de la culture du viol sont également bien souvent porteurs d'opinions et de discours homophobes et transphobes eux aussi peu sanctionnés par les universités. Les cas les plus extrême de ces pratiques sont les bizutages qu'on retrouve notamment dans les filières sélectives (médecine, école d'ingénieur ou de commerce). Souvent présentés comme des dérapages par les établissements ou les médias, ce sont des stratégies visant à perpétuer les dominations, notamment de genre. Ces bizutages, reposant sur les principes de performances, de respect de la hiérarchie et de camaraderie masculine pour ne pas dire viriliste, humilient et relèguent les femmes dans les rôles subalternes.

Face aux violences sexistes et sexuelles, le gouvernement a annoncé des mesures. Le trait principal est un manque de volonté concrète. Alors que la Ministre a su montrer son autorité, ou plus exactement son autoritarisme, à propos de la réforme de l'accès à l'Enseignement Supérieur, la faiblesse des mesures interroge. Ainsi, une campagne d'affichage est annoncée. Or sur les affiches aucun numéro à appeler, aucune personne à contacter et aucun conseil donné pour les victimes ou les témoins des violences sexistes et sexuelles. Ces affiches se contentent d'affirmer que le sexisme, c'est mal...

Si la généralisation des cellule de veilles à propos du harcèlement sexuel est une mesure pertinente, elle est limitée par le manque de prises de positions de la ministre en la matière. Aucune consigne n'est

donnée aux rectorats ou aux directeurs·rices d'EPST pour qu'ils saisissent les conseils de discipline en cas de témoignages de harcèlement. La réforme annoncée de la procédure disciplinaire risque de s'enliser. Rien n'a non plus été annoncé afin de réglementer la vie étudiante et les pratiques des associations étudiantes bénéficiant d'avantages et de subventions des établissements. Ces associations corporatives étant bien souvent des soutiens de la politique du gouvernement elles bénéficient sans doutes d'une indulgence du ministère. Enfin, la poursuite de la précarisation des emplois de l'ESR et la mise en place de la sélection touchera en plein fouet les femmes, pour qui les effets spécifiquement délétères de ces politiques sont vérifiés dans bien des domaines de la vie sociale.

La France Insoumise est mobilisée sur ce sujet depuis la tenue des premières «Assises insoumises de l'ESR» Insoumises de l'ESR" durant la campagne présidentielle et soutient les associations et collectifs féministes et de lutte contre les violences de genre, qui se structurent en nombre croissant et accomplissent un travail salutaire d'éveil des consciences. Pour nous, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'ESR doit articuler à la fois une lutte contre les agresseurs, une formations de l'ensemble des personnels et une absence d'indulgence vis-à-vis des associations étudiantes promouvant la culture du viol. Par ailleurs, les directions d'établissements ne respectant pas leur obligation d'assurer la sécurité des étudiant·e·s et du personnel doivent être poursuivies au pénal. Enfin, la titularisation des précaires et la suppression des dispositifs de sélection et de mise en concurrence des personnels et des étudiant·e·s permettront une amélioration de la condition des femmes au sein de l'ESR.

(Vidal Schwartz)

crédits des images:

Sahara hotel and casino, CC-BY-SA Antoine Taveneaux, Wikimedia Commons.
carré rouge UDM, CC-BY-SA chicoutimi, Wikimedia Commons.

La lettre ESR de la FI est distribuée sous licence CC-BY-NC-ND